



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/8
4 juin 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixantième et unième réunion
Montréal, 5 - 9 juillet 2010

**PLAN D'ACTIVITÉS RÉVISÉ DES AGENCES BILATÉRALES
POUR LA PÉRIODE 2010-2014**

Le présent document fait le regroupement des plans d'activités soumis par les agences bilatérales.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

Introduction/Historique

1. La coopération bilatérale peut être considérée comme une contribution au Fonds multilatéral, pour une valeur pouvant aller jusqu'à 20 % de la contribution annuelle annoncée d'un pays au Fonds, et conforme aux critères indiqués dans les décisions des Parties. Le Comité exécutif a décidé de permettre la flexibilité dans le choix de l'année où des projets bilatéraux pourraient imputables, sous réserve que les agences bilatérales aient soumis leurs plans de travail au début de l'année, pour permettre au Secrétariat de les soumettre à l'examen du Comité exécutif durant l'étude des plans d'activités à la première réunion de l'année du Comité (décision 25/13, alinéa a)).

2. Les pays ci-après, non visés à l'Article 5, ont soumis des plans d'activités ou des tableaux de plan d'activités à la 60^e réunion : Allemagne, Canada, France, Italie, Japon et République tchèque.

3. À sa 60^e réunion, le Comité exécutif a demandé « aux agences bilatérales et d'exécution de présenter leurs plans d'activités révisés à la 61^e réunion du Comité exécutif en tenant compte [de la planification des activités et d'autres décisions du Comité exécutif] » (décision 60/5, alinéa q)). La République tchèque et le Japon ont soumis des plans d'activités révisés. L'Italie a inclus de nouveau une activité de mobilisation de ressources dans son plan d'activités.

4. Le Secrétariat a examiné tous les plans d'activités soumis à la 60^e réunion et énumérés dans le présent document, ainsi que les plans d'activités révisés, pour y apporter des modifications à la lumière de la décision 60/9.

Modifications aux plans d'activités révisés

5. La valeur des plans d'activités révisés des agences bilatérales pour la période 2010-2014 s'élevait à 37,03 millions \$US.

6. En examinant les plans d'activités révisés, le Secrétariat a constaté que les agences bilatérales ne s'étaient pas conformées totalement aux décisions 60/5, 60/11 et 60/44, comme suit :

- a) Le niveau maximal de financement jusqu'en 2020 du secteur de l'entretien pour les HCFC dans les pays à faible volume de consommation (FVC) a été dépassé (décision 60/44, alinéa f) xii));
- b) Le financement des projets de renforcement des institutions (RI) ne correspondait pas au modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile (décision 60/5, alinéa f)) ;
- c) Le financement et les niveaux d'élimination des accords pluriannuels (APA) n'étaient pas conformes aux registres du Secrétariat du Fonds (décision 60/5, alinéa c)) ;
- d) Les nouveaux plans de gestion de l'élimination finale (PGEF) devraient être intégrés dans les PGEH (décision 60/11, alinéa b)).

7. Conformément à la décision 60/9, le Secrétariat a modifié automatiquement les plans d'activités des agences bilatérales pour les adapter aux valeurs indiquées dans les APA déjà approuvés et dans les décisions antérieures du Comité exécutif, pour assurer que les activités prévues soient conformes aux activités soumises à la première réunion de l'année, avec les valeurs correspondantes, et pour assurer la

cohérence des soumissions et des plans d'activités à la première réunion de l'année. En modifiant automatiquement les plans d'activités révisés pour donner suite à ces décisions, le Secrétariat du Fonds a :

- a) modifié les valeurs des APA et celle des autres activités approuvées à la 60^e réunion pour tenir compte de leur approbation ;
- b) modifié les valeurs des projets pour inclure les coûts d'appui, le cas échéant ;
- c) inclus le RI pour tenir compte des valeurs du modèle de plan.

8. Les résultats de ces modifications automatiques sont présentés dans l'Annexe I du Plan d'activités général.

9. Compte tenu de ces modifications, la valeur totale des plans d'activités modifiés des agences bilatérales pour 2010-2014 est maintenant établie à 37,23 millions \$US.

Modifications résultant des quantités prévues

10. Les plans d'activités des agences bilatérales pourraient être modifiés davantage en fonction des quantités et des valeurs indiquées pour les activités relatives aux HCFC.

Quantités prescrites et élimination accélérée pour les pays à faible volume de consommation (FVC)

11. La décision 60/44, alinéa f) xii) a limité les quantités admises des pays FVC au niveau de 2020. En conséquence, les agences bilatérales ont inclus dans leurs plans d'activités les pays FVC ci-après, qui disposent de plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et qui demandent des fonds pour une élimination accélérée en 2020 : Afghanistan, Bolivie, Botswana, Croatie, Lesotho, Libéria, Maurice, Namibie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Seychelles et Zimbabwe.

12. Le Comité exécutif est invité à déterminer s'il convient d'apporter d'autres modifications pour accélérer l'élimination d'ici 2020 dans les pays FVC.

Affectation des ressources

13. D'après leurs plans d'activités révisés, les agences bilatérales envisagent d'effectuer en 2010 des activités (à l'exclusion des projets régionaux) dans 31 pays visés à l'Article 5, à savoir les suivants : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Ghana, Inde, Kenya, Lesotho, Libéria, Maurice, Mexique, Mongolie, Namibie, Nigeria, Papouasie Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Seychelles, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Yémen et Zimbabwe.

14. Le Tableau 1 indique les valeurs, ventilées par année, des activités figurant dans les plans d'activités modifiés, en fonction des catégories «requis aux fins de conformité» et «non requis», d'après le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile.

Tableau 1

**AFFECTATION DES RESSOURCES DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS MODIFIÉS
DES AGENCES BILATÉRALES
(2010-2014) (en milliers \$US)**

Requis/non requis par le modèle	2010	2011	2012	2013	2014	Total (2010 à 2014)
Requis aux fins de conformité (APA et coûts standard)	2 535		1 561	243	220	4 559
Requis aux fins de conformité (HCFC)	6 458	6 347	10 727	2 027	2 027	27 585
Non requis aux fins de conformité (Mobilisation des ressources)	362					362
Non requis aux fins de conformité (Destruction des SAO)	2 437	1 950	0			4 387
Non requis aux fins de conformité (Refroidisseur, Commerce illicite, CTC, BRM, MDI, Études, Ateliers)	153	91	91			335
Total général	11 945	8 388	12 379	2 270	2 246	37 228

15. Les agences bilatérales avaient inclus dans leurs plans d'activités modifiés des activités d'une valeur de 11,95 millions \$US pour 2010 et d'une valeur totale de 37,23 millions \$US pour la période 2010-2014.

APA et coûts standard

16. Le Tableau 2 présente des informations sur les APA des agences bilatérales, les nouvelles activités relatives au bromure de méthyle (BRM), les PGEF et les activités de RI considérées comme requises aux fins de conformité.

Tableau 2

**FONDS REQUIS AUX FINS DE CONFORMITÉ POUR LES APA ET LES COÛTS STANDARD
(2010 to 2014) (en milliers de \$US)**

Requis par le modèle	2010	2011	2012	2013	2014	Total (2010 à 2014)
APA approuvés	2 315		1 342	243		3 900
Nouvelles activités de BRM						0
PGEF						0
RI	220		220		220	659
Total (requis aux fins de conformité pour les APA et les coûts standard)	2 535		1 561	243	220	4 559

17. La valeur des tranches annuelles qui seront soumises en 2010, 2012 et 2013 dans le cas des APA relatifs au bromure de méthyle est incluse pour l'Allemagne, le Canada et l'Espagne, bien que ce dernier pays n'ait pas soumis de plan d'activités. Il convient de noter que les donateurs bilatéraux traditionnels, tels que l'Australie, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse, n'ont pas soumis de plans d'activités bilatérales et que la valeur totale des activités bilatérales pourrait augmenter dans l'éventualité de telles soumissions.

OBSERVATIONS SUR LES PLANS D'ACTIVITÉS BILATÉRALES

18. Le Secrétariat du Fonds a examiné chaque plan d'activités des donateurs bilatéraux et a formulé des observations sur plusieurs des activités proposées. Les paragraphes qui suivent font le résumé de certaines des informations figurant dans les plans d'activités bilatérales, ventilées par pays donateur.

Canada

19. Le plan d'activités modifié du Canada pour 2010-2014 contient trois APA et un PGEF. Vingt pour cent de la contribution annoncée du Canada pour 2010 équivalent à 963 805 \$US. Le Tableau 3 indique l'affectation des ressources dans le plan d'activités modifié du Canada pour la période 2010-2014.

Tableau 3

AFFECTATION MODIFIÉE DES RESSOURCES POUR LE CANADA (\$US)

Requis par le modèle	2010	2011	2012	2013	2014	Total (2010 à 2014)
Requis aux fins de conformité (APA et coûts standard)	887 922		223 411	242 984		1 354 317
Requis aux fins de conformité (HCFC)		226 000				226 000
Total général	887 922	226 000	223 411	242 984		1 580 317

20. Le Canada avait prévu des activités d'une valeur de 887 922 \$US pour 2010 et d'une valeur totale de 1 580 317 \$US pour la période 2010-2014.

Observations

21. Le Canada a inclus dans son plan d'activités modifié pour 2010-2014 des tranches annuelles pour trois APA approuvés, d'une valeur de 1 354 317 \$US, ventilés comme suit : plan national d'élimination (PNE) pour le Chili (295 495 \$US en 2010), secteur du BRM au Mexique (558 527 \$US en 2010, 223 411 \$US en 2012 et 242 984 \$US en 2013) et PGEF en Uruguay (33 900 \$US en 2010).

22. Le Canada a également inclus une activité pour un PGEF en Colombie, d'une valeur de 226 000 \$US pour 2011. Aucune quantité n'a été indiquée pour cette activité.

République tchèque

23. Le plan d'activités modifié de la République tchèque pour 2010-2014 comprend deux activités d'une valeur de 273 000 \$US pour 2010 à 2012. Vingt pour cent de la contribution annoncée de la République tchèque pour 2010 équivalent à 90 974 \$US. La valeur du projet est arrondie au millier de dollars US le plus proche, ce qui place les activités de la République tchèque dans les limites de ses affectations de ressources. Le Tableau 4 indique l'affectation des ressources dans le plan d'activités modifié de la République tchèque pour la période 2010-2014.

Tableau 4

AFFECTATION MODIFIÉE DES RESSOURCES POUR LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE (\$US)

Non requis par le modèle	2010	2011	2012	2013	2014	Total (2010 à 2014)
Non requis aux fins de conformité (Refroidisseur, Commerce illicite, CTC, BRM, MDI, Études, Ateliers)	91 000	91 000	91 000			273 000
Total	91 000	91 000	91 000			273 000

24. La République tchèque avait prévu des activités d'une valeur de 91 000 \$US pour 2010 et d'une valeur totale de 273 000 \$US pour la période 2010-2014.

Observations

25. La République tchèque a inclus des activités d'une valeur de 91 000 \$US pour l'établissement d'une coopération régionale en vue de la mise en œuvre de mesures de réglementation du commerce des SAO dans les pays du réseau de l'ECA, ainsi que des activités de coopération douanière régionale de l'ECA d'une valeur de 182 000 \$US, en vue de l'analyse des écarts entre les données et le suivi des cas détectés de commerce illicite, pour la période 2011-2012. Le Comité exécutif n'a pas retiré ces activités du plans d'activités soumis à sa 60^e réunion.

France

26. La France a prévu des activités d'élimination de SAO d'une valeur de 2,21 millions \$US dans son plan d'activités modifié pour la période 2010-2014. Vingt pour cent de la contribution annoncée de la France pour 2010 équivalent à 2 039 952 \$US. Le Tableau 5 indique l'affectation des ressources dans le plan d'activités modifié de la France pour la période 2010-2014.

Tableau 5

AFFECTATION MODIFIÉE DES RESSOURCES POUR LA FRANCE (\$US)

Requis/Non requis par le modèle	2010	2011	2012	2013	2014	Total (2010 à 2014)
Requis aux fins de conformité (APA et coûts standard)	207 355					207 355
Non requis aux fins de conformité (destruction de SAO)	1 000 000	1 000 000				2 000 000
Total	1 207 355	1 000 000				2 207 355

27. La France avait prévu des activités d'une valeur de 1 207 355 \$US pour 2010 et d'une valeur totale de 2 207 355 \$US pour la période 2010-2014.

Observations

28. La France a inclus dans son plan d'activités modifié de 2010-2014 des tranches annuelles de deux APA approuvés d'une valeur de 207 355 \$US, dont un PGEF en République centrafricaine (50 850 \$US) et un en République démocratique populaire lao (156 505 \$US).

29. La France a inclus deux activités de destruction de SAO pour le Mexique et la Turquie, d'une valeur totale de 1 million \$US par activité pour 2010 et 2011, qui devraient permettre la destruction de 300 tonnes PAO. Le Comité exécutif n'a pas retiré cette activité du plan d'activités soumis à sa 60^e réunion.

Allemagne

30. Le plan d'activités modifié de l'Allemagne pour la période 2010-2014 inclut des activités d'APA, de RI, de PGEF et d'investissement relatives aux HCFC. Vingt pour cent de la contribution annoncée de l'Allemagne pour 2010 équivalent à 2 776 808 \$US. Le Tableau 6 indique l'affectation des ressources dans le plan d'activités modifié de l'Allemagne pour la période 2010-2014.

31. Comme il est indiqué dans le Plan d'activités général, même après ces modifications automatiques, d'autres ajustements aux plans d'activités révisés des agences s'imposent pour respecter le budget du triennat 2009-2011. La valeur totale des activités d'investissement relatives aux HCFC en 2010 et 2011 était de 5,15 millions \$US. Le Secrétariat a réduit ce montant de moitié et l'a ajouté au plan d'activités de l'Allemagne pour 2012-2014.

Tableau 6

AFFECTATION MODIFIÉE DES RESSOURCES POUR L'ALLEMAGNE (\$US)

Requis par le modèle	2010	2011	2012	2013	2014	Total (2010 à 2014)
Requis aux fins de conformité (APA et coûts standard)	546 605		444 997		219 672	1 211 274
Requis aux fins de conformité (HCFC)	2 900 275	3 115 938	4 258 333	858 333	858 333	11 991 213
Total général	3 446 880	3 115 938	4 703 330	858 333.333	1 078 005.333	13 202 487

32. L'Allemagne avait prévu des activités d'une valeur de 3,45 millions \$US pour 2010 et d'une valeur totale de 13,2 millions \$US pour la période 2010-2014.

Observations

33. Le plan d'activités de l'Allemagne pour 2010 contient des activités d'une valeur de 3 446 880 \$US. Pour 2011, il prévoit des activités d'une valeur de 3 115 938 \$US. Ces montants s'ajoutent au montant de 2 036 929 \$US approuvé pour des projets en 2009, ce qui donne une valeur totale de 8 599 747 \$US pour le triennat 2009-2011. Vingt pour cent de la contribution annoncée de l'Allemagne pour le triennat équivalent à 8 330 425 \$US. La valeur des activités de l'Allemagne dépasse donc de 269 322 \$US le niveau maximal permis de contributions bilatérales. Le Comité se rappellera que l'Allemagne s'était trouvée dans la même situation durant les deux derniers triennats, et qu'il a fallu reporter au triennat suivant une partie du financement des tranches annuelles approuvées pour les APA.

34. L'Allemagne a prévu dans son plan d'activités pour 2010-2014 des tranches annuelles pour trois APA approuvés d'une valeur de 552 258 \$US, dont des tranches pour un PGEF au Botswana (56 500 \$US en 2010), le secteur du BRM au Yémen (225 325 \$US en 2010 et 2012) et un PGEF en Zimbabwe (45 108 \$US).

35. Elle a également inclus 659 016 \$US pour le RI pour l'Angola et la Papouasie Nouvelle-Guinée pour la période 2010-2014.

36. L'Allemagne a prévu dans son plan d'activités pour 2010 des activités d'une valeur totale de 203 400 \$US pour la préparation de projets de HCFC (incluant des activités d'investissement et des plans de gestion de l'élimination), et dans son plan d'activités pour la période 2010-2014 des activités d'une valeur totale de 11,79 millions \$US pour des PGEF et des activités d'investissement dans les PGEF.

Italie

37. L'Italie a prévu dans son plan d'activités modifié pour 2010-2014 des activités d'élimination de SAO d'une valeur de 2,03 millions \$US. Vingt pour cent de la contribution annoncée de l'Italie pour 2010 équivalent à 1 644 329 \$US. Le Tableau 7 indique l'affectation des ressources dans le plan d'activités modifié de l'Italie pour la période 2010-2014.

Tableau 7

AFFECTATION MODIFIÉE DES RESSOURCES POUR ITALIE (\$US)

Requis/Non requis par le modèle	2010	2011	2012	2013	2014	Total (2010 to 2014)
Requis aux fins de conformité (HCFC)	864 450					864 450
Non requis aux fins de conformité (mobilisation des ressources)	361 600					361 600
Non requis aux fins de conformité (destruction de SAO)	737 000					737 000
Non requis aux fins de conformité (Refroidisseur, Commerce illicite, CTC, BRM, MDI, Études, Ateliers)	62 150					62 150
Total	2 025 200					2 025 200

38. L'Italie avait prévu des activités d'une valeur de 2,03 millions \$US en 2010, pour un total de 2,03 millions \$US pour toute la période 2010-2014. Ce niveau de financement dépasse le montant annuel autorisé pour l'Italie. Par contre, comme l'Italie avait fourni 152 550 \$US pour ses activités bilatérales en 2009, ce montant, plus les activités prévues pour 2010, ne dépassent pas le niveau admissible pour la période triennale de 2009-2011.

Observations

39. L'Italie avait prévu dans son plan d'activités de 2010 des activités d'une valeur totale de 864 450 \$US pour les HCFC.

40. Une activité pour la mobilisation des ressources, d'une valeur de 361 600 \$US, avait également été prévue dans son plan d'activités. La demande correspondante avait été examinée dans le contexte de la coopération bilatérale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/16). Dans sa décision 60/18, le Comité exécutif a décidé d'en reporter l'examen à sa 61^e réunion, conformément à la décision 60/9, car c'était la première fois que ce type d'activité avait été abordé.

41. L'Italie a inclus une activité de destruction de SAO pour l'Algérie en 2010, d'une valeur de 737 000 \$US, qui devrait permettre la destruction de 50 tonnes PAO. Il s'agit d'un projet conjoint ONUDI/Italie dont la valeur est conforme aux limites des taux coûts/efficacité des projets de démonstration. Cette activité n'avait pas été retirée du plan d'activités soumis à la 60^e réunion.

42. L'Italie dispose également dans son plan d'activités de 2010 d'une activité d'assistance technique d'une valeur de 62 150 \$US, dans le cadre d'une activité mondiale pour le BRM. Bien qu'elle ne soit pas considérée comme étant requise aux fins de conformité, cette activité n'avait pas été retirée du plan d'activités soumis à la 60^e réunion.

Japon

43. Le Japon avait prévu des activités d'élimination de SAO d'une valeur de 16,15 millions \$US dans son plan d'activités modifié de 2010-2014. Vingt pour cent de la contribution annoncée du Japon pour 2010 équivalent à 5 382 029 \$US. Le Tableau 8 indique l'affectation des ressources dans le plan d'activités modifié du Japon pour la période 2010-2014.

44. Comme il est indiqué dans le Plan d'activités général, même après ces modifications automatiques, d'autres ajustements aux plans d'activités révisés des agences s'imposent pour respecter le budget du triennat 2009-2011. La valeur totale des activités d'investissement pour les HCFC en 2010 et 2011 était de 7,01 millions \$US. Le Secrétariat a réduit ce montant de moitié et l'a ajouté au plan d'activités du Japon pour 2012-2014.

Tableau 8

AFFECTATION MODIFIÉE DES RESSOURCES POUR LE JAPON (\$US)

Requis/Non requis par le modèle	2010	2011	2012	2013	2014	Total (2010 to 2014)
Requis aux fins de conformité (HCFC)	2 693 243	3 005 000	6 468 333	1 168 333	1 168 333	14 503 243
Non requis aux fins de conformité (destruction de SAO)	700 000	950 000	0			1 650 000
Total	3 393 243	3 955 000	6 468 333	1 168 333	1 168 333	16 153 243

45. Le Japon avait inclus des activités d'une valeur de 3,39 millions \$US pour 2010 et d'une valeur totale de 16,15 millions \$US pour la période 2010-2014.

Observations

46. Le plan d'activités du Japon comprend des activités d'une valeur totale de 2,69 millions pour les HCFC en 2010. Les activités relatives aux HCFC comprennent : un projet de démonstration de 827 000 \$US, deux projets d'assistance technique de 300 000 \$US, quatre projets d'investissement de 1,5 millions \$US et une activité de préparation de projet évaluée à 67 800 \$US. Le Japon n'a pas indiqué de niveaux d'élimination de SAO pour ses éléments de projets dans les PGEF.

47. Deux activités de destruction de SAO, d'une valeur de 700 000 \$US, étaient prévues pour 2010 et une activité de 950 000 \$US pour 2011. Le Japon n'a pas indiqué de niveaux d'élimination de SAO pour ces activités, qui n'avaient pas été retirées de son plan d'activités soumis à la 60^e réunion.

Espagne

48. Bien qu'elle n'ait pas soumis de plan d'activités pour 2010, l'Espagne présentera une demande pour une tranche de l'APA approuvé pour le Mexique, évaluée à 893 000 \$US. Vingt pour cent de la contribution annoncée de l'Espagne pour 2010 équivalent à US \$960,892. Le Tableau 9 indique l'affectation des ressources dans le plan d'activités modifié de l'Espagne pour la période 2010-2014.

Tableau 9

AFFECTATION MODIFIÉE DES RESSOURCES POUR L'ESPAGNE (\$US)

Requis par le modèle	2010	2011	2012	2013	2014	Total (2010 à 2014)
Requis aux fins de conformité (APA et coûts standard)	893 000		893 000			1 786 000
Total	893 000		893 000			1 786 000

RECOMMANDATIONS

49. Le Comité exécutif est invité à prendre note avec satisfaction des plans d'activités de coopération bilatérale pour 2010-2014 présentés par l'Allemagne, le Canada, la France, l'Italie, le Japon et la République tchèque dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/8, avec les modifications du Secrétariat du Fonds :

- a) en tenant compte de toutes modifications découlant de l'examen des questions et des activités couvertes dans le contexte du Plan d'activités général ;
- b) en déterminant si des modifications éventuelles sont requises pour accélérer l'élimination d'ici 2010 pour les pays FVC.
